

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 16 mai 2011, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 19 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion
Hélène Pelchat
Hélène Jacques

Daniel Blais
Éric Blanchette

Est absente :

Guylaine Blais

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Inspection en bâtiments ;
 - 1.1. Émission de permis ;
 - 1.1.1. Monsieur Simon Larose ;
2. Période de questions ;
3. Clôture et levée de la séance.

1. INSPECTION EN BÂTIMENTS

1.1. Émission de permis

2011-05-184

1.1.1. Monsieur Simon Larose

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon Larose, résidant au 16 rue Desjardins, projette d'ériger un entrepôt pour matériaux et entreposage d'auto et camion, sur le lot 3 028 793 au cadastre du Québec, d'une superficie de deux mille cinquante-et-un mètres carrés et neuf dixièmes (2 051,9 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore est en attente d'une subvention pour réaliser le projet d'égouts sanitaire et pluvial dans le secteur routes Coulombe/Kennedy ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Larose demande l'autorisation de construire avec prévision d'installations sanitaires lorsque les services d'égout seront disponibles dans ledit secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu confirmation d'une firme technique que, suite aux sondages effectués sur ledit lot, le sol peut recevoir une installation septique conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.8 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à se conformer audit règlement ou à se connecter au réseau d'égouts sanitaire et pluvial, lorsque la décision finale sera rendue par la municipalité dans le dossier ;

CONSIDÉRANT QU'entretemps, le nouveau bâtiment ne rejettera aucune eau usée (toilette et évier) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate l'inspecteur en bâtiments, monsieur Éric Guay, à émettre un permis à monsieur Simon Larose, relatif à la construction d'un entrepôt pour matériaux et entreposage d'auto et camion, sur le lot 3 028 793 et ce, conditionnel au respect des engagements par le propriétaire.

QUE lorsque ladite décision sera rendue, le propriétaire devra, dans un délai d'un (1) an, se conformer au règlement Q-2, r.8 (installation septique) ou se connecter au réseau d'égouts sanitaire et pluvial.

Adoptée

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

2011-05-185

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 19 H 20.

Adopté ce _____ 2011.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
